



Department of Anatomy and Cell Biology
Faculty of Medicine, McGill University
Strathcona Anatomy Building, Room 2/22
3640 University St, Montreal, QC H3A 0C7

Code de conduite dans le laboratoire d'anatomie

L'accès à des corps humain est un privilège, et il est essentiel que les corps des donateurs soient traités avec le plus grand professionnalisme.

Lorsque vous êtes dans le laboratoire d'anatomie, vous devez adhérer à, et respecter en tout temps, le code de conduite suivant:

1. Aucun matériel ne peut être sorti du laboratoire d'anatomie—l'emprunt de modèles plastiques est disponible sur demande. Le numéro d'étudiant sera nécessaire lors du prêt du matériel.
2. Vous devez répondre aux attentes des donateurs et leurs familles, et respecter leurs souhaits, en étudiant les cadavres dans le but déterminé. Vous devez traiter le cadavre de la façon que vous voudriez qu'on traite votre propre corps ou celui d'un membre de votre famille.
3. Il est interdit de placer ou d'exposer les corps des donateurs ainsi que toute partie de leurs corps de façon inappropriée, comique, ou obscène.
4. Lorsque vous effectuez une étude sur une période prolongée, il est important de maintenir l'état de préservation des corps en les humidifiant avec de l'alcool 50%.
5. Tous les corps et les prosections sont identifiés par un numéro. Il est très important que ce numéro reste avec le corps en tout temps, car il est nécessaire lors de l'enterrement. De plus, vous devez toujours remettre les prosections dans leur location d'origine.
6. Aucune photographie (que ce soit par cellulaire ou appareil-photo) n'est permise (Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46) <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-97.html>).
7. Aucun visiteur non-autorisé n'est permis dans le laboratoire d'anatomie.
8. Aucun étudiant n'est permis dans la salle de préparation d'anatomie.
9. Il est interdit de boire et de manger dans le laboratoire d'anatomie.

10. Le port de gants, de lunettes de sécurité, et de sarraus est obligatoire en tout temps. Le port de casquettes, de sandales, ou de chaussures ouvertes n'est pas permis.
11. Il est interdit de porter des lentilles cornéennes dans le laboratoire d'anatomie.
12. Les étudiantes enceintes ou celles qui suspectent d'être enceintes doivent communiquer avec WELL. Lorsqu'une formation ne sera pas possible, une solution alternative pourra accommoder les crédits du laboratoire ainsi que les examens.
13. Les produits d'embaumement servent à la préservation des cadavres et contiennent des ingrédients potentiellement dangereux, dont l'éthanol, le phénol, la glycérine, et le formaldéhyde. Il est donc très important de toujours respecter les politiques du code de conduite afin de protéger la santé de tous ceux qui utilisent le laboratoire.
14. Les égratignures, abrasions cutanées, et coupures doivent être entièrement couvertes en tout temps.
15. Toute lésion de la peau ou autre accident physique survenu dans le laboratoire doit être signalé(e) immédiatement auprès du responsable du laboratoire, qui remplira un formulaire d'incident. Des premiers répondants médicaux sont présents en tout temps.

Je soussigné(e), _____ confirme:

- Avoir lu et compris le code de conduite ci-dessus, et j'accepte de le respecter en entier.
- Je comprends que le département d'anatomie et de biologie cellulaire de la faculté de médecine a le droit de faire appliquer les règlements du code de conduite et peut imposer des sanctions, y compris l'expulsion du laboratoire/programme en vertu d'une violation du code, d'une manipulation immorale du matériel humain, ou d'une agression verbale auprès du personnel ou des étudiants.
- Je renonce à toute réclamation contre l'Université qui pourrait se produire en l'absence de supervision immédiate de la part de ceux/celles qui sont engagés et prévus à cette supervision au laboratoire par l'Université.
- J'assume tout risque lié aux pertes ou dommages aux biens personnels en assistant à ce cours/laboratoire, et je renonce à toute réclamation et à toute responsabilité de l'institution mentionnée ci-dessus ainsi que de ses employés.
- En assistant à ce cours/laboratoire, j'assume tout risque causé par ma propre négligence, y compris le dommage corporel ou la mort, et je décharge l'Université McGill, ainsi que ses gouverneurs, employés, agents, et étudiants de toute action et de toute responsabilité de dommage à la personne, mort, ou perte quelconque, causés par ma négligence, ou par la négligence de mes héritiers, exécuteurs, administrateurs, ou toute autre personne suite à ou lié à mon usage du matériel humain.

Numéro d'étudiant(e) _____

Signature _____

Date _____



Department of Anatomy and Cell Biology